EURL "ABC'NET"

SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 7.500 Euros
SIEGE SOCIAL: 7/9 rue Guillaume Tell
21000 DIJON
RCS : 450 551 783
N° de Gestion : 2003 B 720

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le ...31 MAI 2010
sous le n° A 2590

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 MARS 2010

L'an deux mil dix
Le douze Mars
A onze heures

Au siège social : 7/9 rue Guillaume Tell à DIJON (21000).

Monsieur Mohamed HALI,
Propriétaire de la totalité de la totalité des 750 parts sociales
Composant le capital social de la société unipersonnelle « ABC'NET »

Associé unique et seul gérant de ladite société.
A pris les décisions suivantes portant sur :

- Changement du siège social de la société.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société qui devient à compter du 01 Mars 2010 : 10 D rue de la Renouille à LONGVIC (21600)

DEUXIEME DECISION :

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article n° 4 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 10 D rue de la Renouille à LONGVIC (21600)

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'associé unique, en cas d'EURL.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Mohamed HALI